

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation pour réaliser un projet de modernisation de ses processus et de la migration vers la solution SAP S/4HANA (Dossier R-4086-2019)

Objet de la demande

Énergir s.e.c (Énergir) a déposé, le 16 février 2021, une demande d'autorisation à la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin de réaliser un projet d'investissement relatif à la modernisation de ses processus et la migration vers la solution SAP S/4HANA (le **Programme SAP**). Le projet permettra à terme de remplacer la solution technologique PRE (planification des ressources de l'entreprise) actuelle et de moderniser les processus d'affaires.

Dans cette phase du dossier, Énergir demande également de permettre l'utilisation du compte de frais reportés créé par la décision D-2019-174 pour y comptabiliser l'ensemble des coûts du Programme SAP, incluant les coûts capitalisables encourus lors de la phase de planification et les coûts de nature non capitalisable encourus lors de la phase de fondation.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), et de l'article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**).

Le coût global estimé du Programme SAP s'élève à 44,8 M\$.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie, avec copie à Énergir, **au plus tard le 22 mars 2021 à 12 h**. Énergir pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 27 mars 2021 à 12 h**.

Les commentaires écrits doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande ainsi que les documents afférents, la Loi et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à ses bureaux.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
Place Victoria
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca